

Arrêté n°2022-11-24-AA du 24 novembre 2022
modifiant l'arrêté électoral relatif aux élections professionnelles

Elections professionnelles

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de la fonction publique
- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU le décret n°2022-421 du 23 mars 2022 relatif à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration ministériel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 6 mai 2022 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et aux comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté du 9 mai 2022 relatif à l'utilisation du téléservice « FranceConnect » pour la mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social de la fonction publique ;
- VU l'arrêté du 12 mai 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- VU l'arrêté du 12 mai 2022 fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

- VU l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;
- VU la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- VU le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixes du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- VU le projet de décision relative aux conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2022 ;
- VU la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat (NOR CPAF1735082C) ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 28 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment le second chapitre de son titre 1 ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU la décision cadre permanente relative aux modalités de scrutin par voie électronique pour les élections à l'université de Poitiers en date du 25 juin 2021 ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté électoral général n°2022-09-30 du 30-09-2022 relatif aux élections professionnelles ;
- VU l'arrêté en date du 26 octobre 2022 relatif à l'implantation et la composition du bureau de vote ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du 24 novembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1.

L'objet du présent arrêté est de modifier l'annexe indiquant les salles dédiées aux postes informatiques prévues dans l'arrêté électoral général relatif aux élections professionnelles en date du 30 septembre 2022.

Article 2.

L'annexe 1 est modifiée comme suit :

Annexe 1 : Emplacements des salles réservées aux postes dédiés

Site	Adresse	Référent(e)s
Centre-ville Poitiers	Bâtiment E6 Niveau 1 15 rue de l'Hôtel Dieu 86000 Poitiers Salle à manger de la Présidente	Nelly MIGNON Sophie NOJAC Valérie SOULARD
	IUT GEA 3 ^{ème} étage 8 rue des Carmes 86000 Poitiers Salle bibliothèque	Annie GAILLARD Françoise KHOUDEIR Franck BOUFFARD
	Hôtel Fumé E15 – 1 ^{er} étage 8 rue René DESCARTES 86073 Poitiers Bureau des responsables RH	Éric MARCEAU Nadia SGOIFO
Campus de Poitiers	Bâtiment C6 8 Allée Jean Monnet 86000 Poitiers Bureau A 4	Maxime CHYRA Isabelle PICHELIN Isabelle SICOT Gilles SOUCHET
	UFR Médecine et pharmacie D1 – Aile administration – 1 ^{er} étage 6 rue de la milétrie TSA 51115 86073 POITIERS Cedex 9, France Bureau n°208	Virginie NEVEU Marina CHATENDEAU Agathe PEYNET
	Bât A1 2 rue Jean Carbonnier 86000 Poitiers B 307	Christophe COSTA Celine GUILLEE Annick GAUTHIER Bruno MALEJAC-TROUVE
	Bât B1 – 2 ^{ème} étage 1 Rue Marcel Doré 86000 Poitiers Bureaux de la Direction	Marie-Christine FRADIN Emilie DESSEIGNE Frédéric LIMOUSIN
	Bât 20 5 RUE SHIRIN EBADI 86000 POITIERS Salle de réunion	Bruno DEFEVER Sebastien KERBRAT Frédérique VRAY
Futuroscope	SP2MI – Bâtiment H1 Boulevard Marie et Pierre Curie 86360 Poitiers Salle 1WO1B	Guillaume BOULET Jean-Marc MINIER Magali PEREZ Sylvain RICHARD LAVASTRE Brigitte PEYRE
Site d'Angoulême	Bât N1 4 avenue de Varsovie 16000 Angoulême Salle TIC 9	Isabelle DUVAL
	INSPE 553 Route de la Croix du milieu 16400 La Couronne Bureau A8	Angélique BENOIT

	IAE - CEPE 186 Rue de Bordeaux, 16000 Angoulême Salle n°4	Sandrine BECAUD
Site de Niort	Bâtiment J3 11 rue Archimède 79000 Niort Bureau B09	Sonia HAYS Karine CAQUINEAU
Châtellerault	Bâtiment I1 34 avenue Alfred Nobel ZAC du Sanital 86100 Châtellerault Bureau des permanences	Pascal THOMAS Sylvain LECOMTE
Royan	CAREL 48 Bd Franck Lamy 17200 Royan Accueil du CAREL	Lorette BOQUET

Article 3.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers. Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

À Poitiers, le 24 novembre 2022

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI

